



## *Conditions générales Inteamity (CMS)*

VAO/yem  
V 02.02.2010



## *Index*

Index .....	2
Conditions générales d'Inteamity (CMS - content management system) .....	3
Article 1 : Définition .....	3
Article 2 : Contrat .....	3
Article 3 : Développement .....	3
Article 4 : Licence pour modules prédéveloppés .....	3
Article 5 : Installation .....	3
Article 6 : Formation, insertion de contenu, support et maintenance .....	3
Article 7 : Mise en production .....	3
Article 8 : Durée du contrat .....	3
Article 9 : Etendue et validité du contrat .....	3
Article 10 : Paiement .....	4
Article 11 : Activités prohibées .....	4
Article 12 : Résiliations .....	4
Article 13 : Modification de prix et des conditions générales .....	4
Article 14 : Responsabilités .....	5
Article 15 : Hébergement .....	5
Article 16 : Emailing .....	6
Article 17 : Confidentialité .....	6
Article 18 : For juridique et droit applicable .....	6



## *Conditions générales d'Inteamity (CMS - content management system)*

### *Article 1 : Définition*

Inteamity est un système de gestion de contenus sur internet. Il peut être composé de modules prédéveloppés et de modules spécifiques développés sur mesure à la demande du client.

### *Article 2 : Contrat*

Un contrat est constitué 1/ de frais de développement (visuel, modules spécifiques, etc.), 2/ de frais de licence (participation modules prédéveloppés), 3/ de frais d'installation et 4/ de frais de formation, insertion de contenu, support et maintenance

Les frais de location annuels du nom de domaine et de l'hébergement ne sont pas compris dans le contrat Inteamity.

### *Article 3 : Développement*

Les frais de développement font l'objet d'un budget estimatif. Le développement peut concerner aussi bien la partie du visuel que des éléments techniques, comme par exemple des modules spécifiques. L'inventaire (nommé « backlog list ») des fonctionnalités (« expériences ») est défini en commun avec le client, une fois le mandat accordé.

### *Article 4 : Licence pour modules prédéveloppés*

Les modules prédéveloppés sont des parties de codes compilées. Sous le terme « licence » on entend une participation mutualisée aux frais de développement de ces modules. En aucun cas cette licence ne peut être confondue avec un abonnement de maintenance ou de support gratuit.

### *Article 5 : Installation*

L'installation a pour but de connecter et de finaliser le développement de modules prédéveloppés. Le système, ses fichiers et ses bases de données sont installés sur un espace de développement. Le client a le devoir de vérifier le bon fonctionnement des éléments et de signaler d'éventuelles avaries ou divergences avec l'inventaire établis au départ.

### *Article 6 : Formation, insertion de contenu, support et maintenance*

Les frais de formation, d'insertion de contenu, de support et de maintenance, sont facturés en régie selon le décompte des heures au taux horaire de CHF HT 160.

### *Article 7 : Mise en production*

La mise en production a lieu après la signature du bon de mise en production (BMP). Le BMP valide la conformité du travail effectué et atteste du bon fonctionnement du système. Le client dispose d'une période de 20 jours, à compter de la signature du BMP, pour signaler d'éventuels dysfonctionnements techniques qui lui auraient échappé. Pour autant que ces dysfonctionnements soient occasionnés par des éléments prévus par l'inventaire (« backlog list »). Pour les correctifs effectués sans BMP, le client dispose d'un délai de 7 jours après la mise en ligne pour signaler un éventuel dysfonctionnement.

### *Article 8 : Durée du contrat*

Les frais de licence sont dus pour une durée minimum de 36 mois. renouvelable tacitement d'année en année sauf résiliation écrite par voie recommandée ou par fax avec préavis de trois mois pour une échéance.

### *Article 9 : Etendue et validité du contrat*

L'envoi du contrat à Epure SA, par courrier postal ou par fax, signifie l'acceptation des conditions



générales d'Epure SA, des conditions générales d'Inteamity, des conditions générales d'hébergement et l'acceptation du nom de domaine tel qu'indiqué en tête du contrat d'hébergement.

#### *Article 10 : Paiement*

Le paiement doit être effectué dans un délai de 10 jours à compter de la date de la facture. Pour les licences, les factures sont éditées pour les 12 mois à venir. Pour les autres travaux des acomptes peuvent être demandés.

En cas de non paiement à l'échéance :

a/ Un supplément de CHF. 20.— par courrier de rappel simple et de CHF. 30.— par courrier de rappel en voie recommandée sera ajouté au montant de la facture.

b/ A compter de l'échéance, un intérêt de 1,5 % mensuel, actualisé mensuellement, sera dû par le client.

c/ A compter de 15 jours après l'échéance le compte est automatiquement bloqué. Le déblocage d'un compte, qui aurait été bloqué suite à une facture non soldée, ne pourra se faire qu'à réception de la preuve de paiement (confirmation de notre banque, etc.).

Aucune autre indication de paiement ne sera prise en compte. Le compte sera alors réactivé dans les 5 jours ouvrables. En cas de retard de paiement, aucune indemnité ou dommage ne peut être revendiqué par le client.

d/ La totalité du montant contractuel est dû immédiatement. En effet, durant la période contractuelle de 36 mois, la facturation annuelle des licences (ou autre convention), est à considérer comme une facilité de paiement

L'adresse électronique de contact qui est indiquée dans le contrat est primordiale, car c'est elle qui reçoit la notification des factures et des échéances.

#### *Article 11 : Activités prohibées*

Il est contraire à la ligne de conduite d'Epure SA que l'utilisateur de l'hébergement effectue ou participe directement ou indirectement à l'une des activités suivantes, par le biais d'Epure SA:

• Envoyer des courriers électroniques en masse à des personnes qui n'en ont pas fait la demande ("Junk mail" ou "Spam"). Ainsi, tout envoi de courrier électronique non sollicité par leurs destinataires est strictement interdit. Une plainte avérée pour spamming de la part d'un utilisateur entraînera la résiliation du contrat d'hébergement. Une plainte avérée est constituée quand l'expéditeur du message ne peut fournir la preuve d'inscription volontaire du plaignant sur le site du client. Tout achat de liste est strictement prohibé. Est également compris le spam réalisé par l'intermédiaire de scripts mal configurés présents sur le site web du client et permettant ainsi l'accès à des fonctionnalités de messagerie depuis l'extérieur.

• Poster un message dans un ou plusieurs groupes de discussions (newsgroup ou usenet) avec un contenu sans rapport avec le thème de ces groupes.

• Ne pas respecter les droits d'auteur

• Falsifier les informations qui sont fournies sur un utilisateur des services d'Epure SA

• Entreprendre toute autre activité qui viole la loi et menace l'intégrité d'un système informatisé ou viole les règles de conduite généralement acceptées sur Internet.

• Pénétrer ou tenter de pénétrer de manière non autorisée dans un système informatique.

#### *Article 12 : Résiliations*

Une résiliation anticipée de la part du Client est possible en tout temps, moyennant un courrier ou un fax avec indication précise du jour de désactivation du contrat souhaitée. Cette résiliation n'entraîne aucun remboursement et les factures dues le restent dans leur intégralité.

Une résiliation anticipée de la part d'Epure SA est possible lorsqu'une des clauses de ce contrat n'est pas ou plus respectée, et ceci sans préavis, sans dédommagement, sans récupération de données par le client ou autre arrangement spécifique.

#### *Article 13 : Modification de prix et des conditions générales*

Toute modification de prix résultant de hausses liées à des sociétés tierces sera annoncée au client, via courrier électronique, avec un préavis de deux mois. Ces hausses éventuelles de prix donnent



droit à une résiliation avec effet immédiat, et le préavis d'un mois pour l'échéance du contrat n'est pas requis; aucun remboursement ne peut être engagé sur une telle démarche.  
Les modifications éventuelles ou actualisations des conditions générales peuvent être consultées en tout temps sur la console d'administration d'Inteamity (CMS) et sont annoncées par email à l'adresse de contact de chaque contrat. Le Client s'engage à les consulter, afin de se tenir au courant des modifications éventuelles; ces modifications ou actualisations sont opposables à tous les utilisateurs dès leurs mises sur le site d'Epure SA.

#### *Article 14 : Responsabilités*

Le client s'engage à maintenir une adresse de correspondance postale valide en tout temps ainsi qu'une adresse électronique de contact (email) fonctionnelle et relevée régulièrement. Le client communique les éventuelles modifications via le formulaire de contact présent sur le site <http://www.epure.ch>. Les cases postales doivent toujours être accompagnées de l'adresse réelle (rue et numéro) de la société ou du particulier signataire du contrat.  
Epure SA effectuera toutes les communications importantes par l'intermédiaire exclusif de cette adresse électronique.

#### *Article 15 : Hébergement*

Le client doit obligatoirement contracter un hébergement via Epure SA. L'administration de l'hébergement et les droits sont gérés exclusivement par Epure SA. Les conditions générales d'hébergement font parties intégrantes du présent contrat.  
Epure SA s'engage à fournir le meilleur service possible au client, mais Epure SA ne pourra être tenu responsable des éventuels problèmes techniques indépendant de sa volonté, tel que notamment coupure, surcharge de ligne ou panne matérielle. En aucun cas, le client ne pourra se prévaloir de dommages ou indemnités résultant de problèmes techniques de quelque nature que ce soit.  
Le client assume la pleine responsabilité de l'utilisation qui est faite des adresses électroniques que Epure SA met à sa disposition dans le cadre de ce contrat.  
Epure SA ne pourra être tenu responsable de la non-attribution du nom de domaine choisi par le client si ce dernier a demandé à Epure SA de le prendre en charge et que cela n'ait pas pu être fait.  
Epure SA se réserve le droit de refuser et/ou résilier l'hébergement de pages estimées contraire à la moralité ou à la ligne de conduite recherchée par ce dernier, cela sans justification. D'autre part, si les pages hébergées devaient contenir des indications, propos ou n'importe quel élément contraire à la loi suisse actuelle ou future, le client, dont le nom figure ci-dessous, en est seul et unique responsable devant les tribunaux. Par sa signature, il s'engage à rembourser Epure SA de tous les débours ou autres, sans exclusions, si par la faute des pages hébergées auprès de Epure SA, Epure SA devait être reconnu complice des actes illégaux du client. En effet, le client dispose d'une totale liberté quant à son espace web, dans la mesure où il est conforme aux lois et règlements de la Suisse. Il est notamment exclu de publier toute forme ou contenu associé directement ou indirectement :

- à la pornographie
- à l'érotisme sous toutes ses formes
- à la pédophilie
- à des programmes piratés
- à un caractère raciste
- aux formats MP3 et dérivés soumis à un copyright
- aux jeux de hasard en ligne (casinos électroniques, etc.)
- aux logiciels peer to peer (Kazaa, eDonkey, etc.)
- à des activités illégales

Epure SA se réserve le droit, à tout moment et sans préavis, de bloquer l'accès à toute page web qu'il estimerait non conforme aux lois suisses ou internationales et qui véhiculerait de ce fait des informations illicites.  
Epure SA pourra être contacté directement par les titulaires de droits de propriété intellectuelle au cas où ces droits auraient été enfreints par des services en lignes offerts par le biais d'Epure SA, afin que le document incriminé soit retiré ou son accès bloqué. Epure SA examinera les réclamations. Le fait qu'Epure SA rende disponible des liens ne constitue aucunement une approbation ni une recommandation de ces sites.



*Article 16 : Emailing*

Les envois en masse doivent se faire par lot de 5000 destinataires. Au-delà, l'envoi peut être considéré comme du spam ou le serveur peut ne plus donner de réponse après un délai trop long.

*Article 17 : Confidentialité*

Le Client reconnaît qu'en raison de sa relation avec Epure SA, tant ce dernier que le Client peut avoir accès à certains produits, informations ou éléments en relation avec les activités de l'autre partie, qui peuvent concerner des fichiers clients, des technologies logicielles ou tout autre élément qui sont potentiellement confidentiels et de valeur substantielle pour chaque partie respective, et qui pourraient subir une éventuelle dépréciation si elles devaient être divulguées à une tierce partie. En conséquence, tant le Client qu'Epure SA acceptent qu'ils ne vont pas utiliser pour leur propre compte ou celui d'une tierce partie, ni divulguer à une tierce partie, une quelconque information dont ils auront eu connaissance à l'occasion de cette relation contractuelle, sauf en cas d'obligation légale (sur injonction judiciaire par exemple). De plus, le Client et Epure SA confirment qu'ils prendront toutes les mesures appropriées pour protéger la confidentialité de ces informations. En cas de résiliation du présent contrat, cette clause de confidentialité reste valide et toute information ou élément en possession de l'une ou l'autre des parties doit être restituée à son propriétaire sans délai ou détruite.

*Article 18 : For juridique et droit applicable*

Tout litige en rapport avec le présent contrat, sa conclusion, son exécution ou sa résiliation est soumis au droit suisse, le for exclusif étant à CH-1700 Fribourg sous réserve d'un recours au Tribunal Fédéral à Lausanne.